

Concours section : DPCSR CN INTERNE
Epreuve matière : NOTE ADMINISTRATIVE

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours INTERNE DPCSR Recrutement :

Epreuve : Rédaction d'une note administrative Spécialité : Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

MARIANNE
PREFET de X
Liberté
Egalité
Fraternité

Direction des migrations et de l'intégration

Ville, le

Bureau de l'admission au séjour
Dossier suivi par X
Tél :
Fax :

NOTE

Objet : Projet de loi sur l'asile et l'immigration devant être débattu au Parlement au printemps 2023

Suite à une montée de la délinquance, le Président de la République a fait connaître sa volonté de "durcir les règles" pour les étrangers appréhendés par les autorités.
Un projet de loi sur l'asile et l'immigration sera donc présenté et débattu au Parlement au printemps 2023.

Toutefois, l'immigration n'occasionne pas seulement des problèmes. Elle est aussi une source précieuse de main d'œuvre. Le projet de loi tient compte également de cette composante.

Dans cette note, nous identifions les problématiques actuelles (I), avant d'étudier les évolutions proposées par la loi présentée prochainement (II).

I Commençons par un état des lieux de la situation actuelle

A - la situation migratoire

La population immigrée représentait 10,3% de la population française en 2021.

Toutefois, cette population est inégalement répartie : elle se concentre principalement en Ile-de-France, en Guyane et à Mayotte.

Le premier motif d'immigration est familial. Dans la majorité des cas, issu de famille de ressortissant français. Le regroupement familial ne représente que 13% des demandes.

Malgré le succès du titre "passeport talent", l'immigration économique ne représente que 13% de titres délivrés.

Il est à noter que les immigrations irrégulières sont en nette augmentation : + 80% en 10 ans.

Les demandes d'asile ont doublé en 10 ans.

La connaissance de la langue française n'est pas vérifiée : seule une attestation de suivi d'une formation est exigée.

B - Immigration et emploi

Après avoir beaucoup augmentée entre 2010 et 2019, l'immigration professionnelle s'arrête en 2020, interrompue par la crise du covid 19. (report du projet)

On note une baisse de presque 30% pour les titres portant le motif "salaire", de 38% pour les titres "scientifiques" et de 43% pour les "saisonniers/temporaires".

Dans le même temps, certains secteurs d'activité peinent à recruter (secteurs hôtellerie-restauration, bâtiment...). ^{maîtrise de la} Les expériences montrent, que malgré des difficultés de ^{la} langue, les employés immigrés sont volontaires et les essais concluants.

Pour faciliter l'emploi de cette population d'origine étrangère, l'arrêté du 18 janvier 2008 ~~autorise~~ ^{facilite} la délivrance d'une autorisation de travail suivant une liste de métiers par région.

De plus, l'employeur peut désormais faire sa demande directement sur internet (gain de temps)

C - Eloignement et départs d'étrangers en situation irrégulière

125 000 mesures d'éloignement ont été prononcées en 2020 en France métropolitaine. Elles sont de diverses :

- L'obligation de quitter le territoire français (OQTF) c'est une mesure décidée par le préfet qui vise à éloigner l'étranger en situation irrégulière et à le renvoyer vers son pays d'origine. La contestation est possible par voie de recours.

Des mesures complémentaires sont possibles :

- interdiction de revenir sur le territoire.
- interdiction de circuler sur le territoire.

- L'expulsion est une décision du préfet ou du ministre qui vise l'étranger ~~en~~ présentant une menace grave.

- L'interdiction administrative d'entrée sur le territoire

- la diffusion d'un signalement aux fins d'opposition à l'entrée en France

L'éloignement des profils radicalisés et/ou susceptibles de constituer une menace pour l'ordre public est prioritaire

II Quels changements propose la loi asile et immigration ?

A. L'intégration des étrangers

Une bonne intégration passe par l'acquisition du langage. La loi obligerait donc chaque demandeur à valider une maîtrise minimum du français.

Elle obligerait également à la résidence "effective et habituelle" en France.

Afin de permettre un accès à l'emploi plus rapide, il pourrait être créé un titre de séjour "métier en tension" pour les secteurs en difficulté de recrutement.

Quant aux professions médicales hautement qualifiées, elles pourraient être renforcées grâce à la simplification du passeport-talent.

En parallèle, le travail illégal serait puni d'amendes dissuasives.

De plus, le délai de carence de 6 mois, empêchant de travailler les demandeurs d'asile, serait supprimé.

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours INTERNE DPCSR Recrutement :

Epreuve : Rédaction d'une note administrative Spécialité : Session : 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

B - Procédures administratives pour lutter contre l'immigration irrégulière

Afin de mieux suivre les mouvements migratoires, un suivi plus précis des OQTF sera mis en place.

d'aide à l'entrée, à la circulation ou aux séjours irréguliers seront criminalisés (jusqu'à 15 ans d'emprisonnement).

Les recours en contentieux des étrangers déboutés étant source de temps allongé, la loi vise à simplifier et réformer ces procédures.

De plus, la carte de résident, en cas de menace grave, pourrait être retirée ou non-renouvelée.

De plus, le nombre des infractions entraînant une interdiction définitive du territoire serait augmenté.

C - Une réforme structurelle du système d'asile.

Cette réforme pourrait s'appuyer sur la création d'espace France Asile sous la forme de guichet unique.

La CNDA est aujourd'hui localisée à Montreuil. Le projet propose sa territorialisation et étendre l'intervention du juge unique à la CNDA.

Dès le rejet de la demande d'asile, un OQTF serait prononcé.

Le directeur des migrations et de l'intégration

Concours section : DPCSR CN INTERNE
Epreuve matière : NOTE ADMINISTRATIVE

19 / 20

... / ...



